



## Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 23 septembre 2014, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'394'000.- pour l'étude pour le réaménagement de l'école du Val d'Arve et la démolition-reconstruction du bâtiment parascolaire existant. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N°21.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

### **(DA118-2014) Décision prise à l'unanimité**

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF468'000.- destiné à la réalisation d'un projet de logements et d'un programme d'équipements publics à la « Cité Léopard », immeubles sis 22 à 46 rue de la Fontenette et 17 à 23 rue des Moraines. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 30.331 dès l'année qui suit l'abandon. D'écrire par le biais de sa présidence au nom du Conseil municipal, en parallèle de la présente délibération, à la société SUVA et à sa régie la Société Privée de Gérance SPG pour exprimer sa plus vive déception quant au peu de solutions de relogements proposées aux locataires des bâtiments actuels (18 sur 170) et en leur demandant de reconsidérer chaque cas afin que des solutions satisfaisantes puissent être apportées.

### **(DA125A-2014) Décision prise à l'unanimité**

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit pour l'organisation de deux appels d'offre pour un montant de CHF 92'000.- visant à mettre en conformité et à agrandir le Parking Vibert d'une part et à réaliser l'ensemble des aménagements urbains du secteur Vibert-Promenades-Sardaigne d'autre part. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement des travaux. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 2 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

### **(DA127-2014) Décision prise par 18 oui, 2 non et 7 abstentions**

D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de l'Entraide Protestante Suisse pour une aide d'urgence au Sud-Soudan. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2014 (rubrique 58.367). De comptabiliser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par fortune nette.

### **(DA130-2014) Décision prise à l'unanimité**

Le délai pour demander un référendum expire le 28 novembre 2014.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :  
Sonja Molinari

Carouge, le 3 octobre 2014/DVO